



CONCOURS INDIVIDUEL AU PISTOLET (CI-P25/50)

DISPOSITIONS D'EXECUTION - EDITION 2023

1. Base

Selon le règlement du CI 25/50 M de la FST, Règl. 4.04.4306, anciennement 3.60.01, édition 2017

2. Organisation

Les résultats obtenus lors du CI-P25/P50 peuvent être pris en compte pour la Compétition de Société (CompS), Règl. 4.04.4201 f 2018, art.8

3. Finances

Le prix des passes est de Fr. 17.- pour chaque distance de compétition:
Fr. 1.00 à la FSVT et Fr. 1.00 aux sociétés organisatrices.

A payer sur le compte 6143

4. Retour des résultats

Retour du matériel par poste chez le responsable FSVT, coordonnée ci-dessus.

Dès la fin des tirs, au plus tard le 25 septembre 2023.

5. Distinction

Chaque ayant-droit reçoit une carte-couronne de Fr.10.00 pour les résultats suivants:

25m	E / S	U21 / V	U17 / SV
PPA, PPC	135	132	129
PO 75, PO 49, Para	129	126	123
50m	E / S	U21 / V	U17 / SV
PL	90	88	87
PPA	84	82	81
PO 75, PO 49, Para	81	79	78